

RAPPORT THIRIEZ : DES ÉCOLES MISES EN SYNERGIE ET CHAMBOULÉES PAR UN "CONCOURS SPÉCIAL ÉGALITÉ DES CHANCES"

Tronc commun de six mois, remplacement de l'École nationale d'administration par une "grande école d'administration publique", concours unique pour l'ensemble des écoles administratives, création d'un concours spécial "égalité des chances", nouvelle voie d'accès professionnelle... Passage en revue des principales propositions du rapport de la mission de Frédéric Thiriez sur la haute fonction publique, remis mardi 18 février au Premier ministre.



DR

Décloisonner la haute fonction publique, diversifier le recrutement des hauts fonctionnaires et revoir leur formation initiale. Ce sont les grands axes des propositions de la mission pilotée par l'avocat et conseiller d'État Frédéric Thiriez sur la haute fonction publique, dont le rapport a été remis au Premier ministre mardi 18 février [cliquez ici pour télécharger ce rapport].

La mission Thiriez dresse tout d'abord un constat "sévère" de la situation dans les grandes écoles du secteur public. Sévère, "mais qu'elle croit lucide" : "une diversité très insuffisante" avec une surreprésentation des classes supérieures notamment ou "une baisse d'attractivité inquiétante des carrières publiques se traduisant par l'érosion du nombre de candidats aux concours".

Elle relève aussi une multiplication des grandes écoles de service public depuis la création de l'École nationale d'administration (ENA), "qui nuit à l'émergence d'une culture commune chez les grands serviteurs de l'État" et "qui, ajoutée à l'émiettement des corps et au silotage des ministères, favorise un corporatisme funeste et nourrit l'ignorance, voire le mépris des uns et des autres". Outre l'ENA, les cadres du secteur public sont en effet formés au sein de l'Institut national des études territoriales (Inet), de l'École des hautes études en santé publique (EHESP),

de l'École nationale supérieure de sécurité sociale (EN3S), de l'École nationale de la magistrature (ENM), de l'École nationale supérieure de police (ENSP), de l'École nationale d'administration pénitentiaire (Enap)...

Tronc commun

Mais plutôt qu'une restructuration complète des écoles, la mission a "préféré" proposer une "restructuration de la scolarité fondée sur la distinction" entre un tronc commun de formation initiale d'une durée de six mois applicable à tous "dès leur admission au concours", suivi de l'école d'application "propre à chaque métier".

"Organisée par un groupement d'intérêt public (GIP) regroupant toutes les écoles concernées", cette formation initiale d'une durée prévue de six mois comprendrait trois semaines de préparation militaire supérieure "permettant de découvrir l'organisation de la défense, ses enjeux et de recevoir une formation à la sécurité", trois semaines consacrées à l'encadrement des jeunes du service national universel, quatre mois de stage opérationnel et deux semaines d'enseignements sous forme de travaux en groupes "portant sur les institutions publiques nationales et européennes, l'organisation administrative et judiciaire de l'État, la déontologie, le management et le leadership, la gestion des ressources humaines".

L'ENA remplacée par l'EAP

Si une "grande" réorganisation "de façade" a été écartée, une nouvelle organisation des écoles de service public est malgré tout défendue par la mission Thiriez. Celle-ci estime notamment "pertinent" de regrouper au sein d'une seule et même école les cadres supérieurs de santé et de la Sécurité sociale – via la fusion de l'EN3S et de l'EHESP – "afin d'accroître l'attractivité de ce secteur et ouvrir des perspectives plus vastes aux élèves" mais aussi de confier à l'Inet la formation des administrateurs de la ville de Paris "pour mettre fin à une anomalie historique".

Enfin, et c'est certainement l'une des propositions les plus importantes, la mission recommande de remplacer l'ENA par une "nouvelle École d'administration publique (EAP)". Une école d'application commune aux administrateurs et ingénieurs de l'État.

Les 4 corps techniques englobés

Cette école accueillerait ainsi en formation initiale les élèves de l'ex-ENA et les ingénieurs des 4 corps techniques (Mines, Ipef, armement, Insee). "Tous les hauts cadres de la Nation, qu'ils soient administratifs ou techniques, seraient ainsi formés dans le même creuset, pour une partie de leur scolarité initiale", souligne le rapport.

Deux configurations différentes de l'EAP ont été étudiées par la mission. Tout d'abord, un établissement d'enseignement supérieur et de recherche "associé à une université de rang mondial" qui mettrait en œuvre la formation initiale des administrateurs et ingénieurs de l'État et pourrait délivrer des diplômes jusqu'au doctorat.

Ensuite, une "académie interne à l'administration" où l'EAP serait "une école plate-forme" sur le modèle de l'École normale supérieure (ENS), "qui va chercher les enseignements dans les établissements d'enseignement supérieur existants et se dote de capacités d'accompagnement des élèves plutôt que de capacités propres d'enseignement".

Épreuves communes

Outre la formation des futurs hauts fonctionnaires, c'est leur mode de recrutement qui est interrogé par la mission Thiriez. D'où, pour "diversifier" la haute fonction publique, une série de propositions visant à transformer les concours d'accès aux écoles de service public.

S'agissant des concours "étudiant", la mission a exclu l'idée d'un concours unique pour l'ensemble des écoles du service public, étant donné que "la pluralité des concours permet d'élargir le vivier des candidats possibles, et d'assurer ainsi la diversité du recrutement".

"En revanche, les concours d'entrée dans plusieurs écoles (ENA, Inet, EHESP, ENM, ENSP...) testent les mêmes connaissances et comportent des épreuves de même nature. L'organisation actuelle des concours d'entrée implique pour les candidats la nécessité de repasser des épreuves identiques dans un calendrier qui n'est pas coordonné selon les différents concours", souligne la mission. Elle propose donc, à l'instar des concours communs des écoles d'ingénieurs (le concours Polytechnique-ENS, le concours commun Mines-Ponts ou le concours de Centrale-Supélec), de créer une "banque d'épreuves communes".

Concours spécial "égalité des chances"

"Marquant le socle commun de compétences des hauts fonctionnaires, ces épreuves pourraient être affectées d'un coefficient différent selon les écoles, lesquelles organiseraient des épreuves complémentaires pour tester les connaissances spécifiques requises par les métiers auxquels prépare chacune d'entre elles", est-il précisé dans le rapport. En plus d'"accroître le vivier des candidats à chaque concours", cette réforme contribuerait aussi "à réaliser des économies d'échelle".

La mission propose également d'ouvrir une voie d'accès spécifique intitulée "égalité des chances" pour l'ensemble des écoles, distincte des actuels concours externes. Un concours externe "spécial" serait ainsi institué pour les élèves sortis des classes préparatoires "égalité des chances" (CPE).

Le rapport propose en effet de rebaptiser "CPE" les actuelles classes préparatoires intégrées (CPI) et d'en créer 20 nouvelles. "Fût-ce à titre expérimental, cette réforme devrait être tentée afin d'obtenir des résultats à court terme sur le plan de la diversité et de la mixité", souligne la mission.

En tout cas, la piste de la création d'un tel concours "spécial" ne semble pas avoir encore retenu l'attention du gouvernement. Dans un communiqué publié à l'issue de la remise du rapport de la mission Thiriez, Matignon dit uniquement travailler à l'intégration "systématique d'un quota de boursiers dans l'ensemble des masters et classes préparatoires aux grandes écoles de la fonction publique".

Nouvelle voie professionnelle

Autre proposition forte du rapport : la création d'un concours professionnel unique. Une nouvelle "voie professionnelle" qui se substituerait aux actuels concours interne, troisième concours, tour extérieur des administrateurs civils, conseillers de tribunal administratif et sous-préfets, ainsi qu'aux voies parallèles d'accès à la magistrature par intégration.

Comme l'explique la mission Thiriez, cette voie professionnelle donnerait directement accès à l'école d'application correspondante, sans passer par le tronc commun, "d'où un gain appréciable d'une année". Ce nouveau concours reposerait sur 3 éléments (l'analyse du dossier professionnel, un écrit et un oral) et serait ouvert à tous ceux "qui justifient d'un diplôme de niveau licence et d'au moins six ans d'expérience professionnelle (privée ou publique) sans condition d'âge".

Par Bastien Scordia